

La réforme a été engagée depuis juin dernier. Un accord résumant les objectifs et les principes directeurs de cette réforme a été signé entre le ministre et les organisations représentatives d'enseignants, de chefs d'établissement et de lycéens.

Classe de seconde : organisation du temps scolaire

La nouvelle seconde s'organise en **deux semestres** de 18 semaines **avec quatre rendez-vous annuels** :

- deux conseils de mi-semestre qui permettent aux enseignants de faire avec les élèves un point sur leurs difficultés ;
- deux conseils de fin de semestre où la question de l'orientation est abordée.

Une période de bilan et d'orientation est organisée sur une semaine entre le premier et le second semestres.

Classe de seconde : organisation des enseignements

La nouvelle organisation des enseignements concilie l'approfondissement et la découverte. Elle comporte trois ensembles :

- **enseignements généraux de tronc commun** (21 heures hebdomadaires) : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences expérimentales, deux langues vivantes, éducation physique et sportive,
- **enseignements complémentaires sous forme de modules** (6 heures hebdomadaires) pour explorer et approfondir des matières: humanités, sciences, sciences de la société, technologies,
- **accompagnement personnalisé** (3 heures hebdomadaires) : soutien scolaire personnalisé, aide méthodologique, conseil d'orientation, travail interdisciplinaire, travail d'expertise...

Cette organisation propose des enseignements variés et un droit au changement. Si un élève fait un choix d'enseignement et réalise ensuite que ce choix ne correspond pas à ses attentes, il peut se réorienter lors du premier semestre. Cette souplesse permet une meilleure orientation en classe de première et une diminution du nombre de redoublements en seconde (15 % à l'heure actuelle).

Classe de seconde générale et technologique
Schéma hebdomadaire

Enseignements généraux	
Français	21 heures par semaine
Mathématiques	
Histoire-géographie et éducation civique	
Sciences expérimentales	
Langues vivantes 1 et 2	
Education physique et sportive	

Modules d'exploration et d'approfondissement	
Humanités : Littérature française Langues et cultures de l'Antiquité : latin, grec Langues vivantes étrangères ou régionales Arts et histoire des arts	6 heures par semaine 1 module = 1 enseignement de 3 heures par semaine pendant 1 semestre 2 modules au choix pour chaque semestre soit 4 modules au total sur l'année
Sciences : Mathématiques Physique-chimie Sciences de la vie et de la Terre Informatique et société numérique	
Sciences de la société : Sciences économiques et sociales Initiation aux sciences de gestion Histoire et géographie	
Technologies : Initiation aux sciences de l'ingénieur et de la production Initiation aux sciences médico-sociales Techniques de laboratoire Design Activités physiques et sportives	

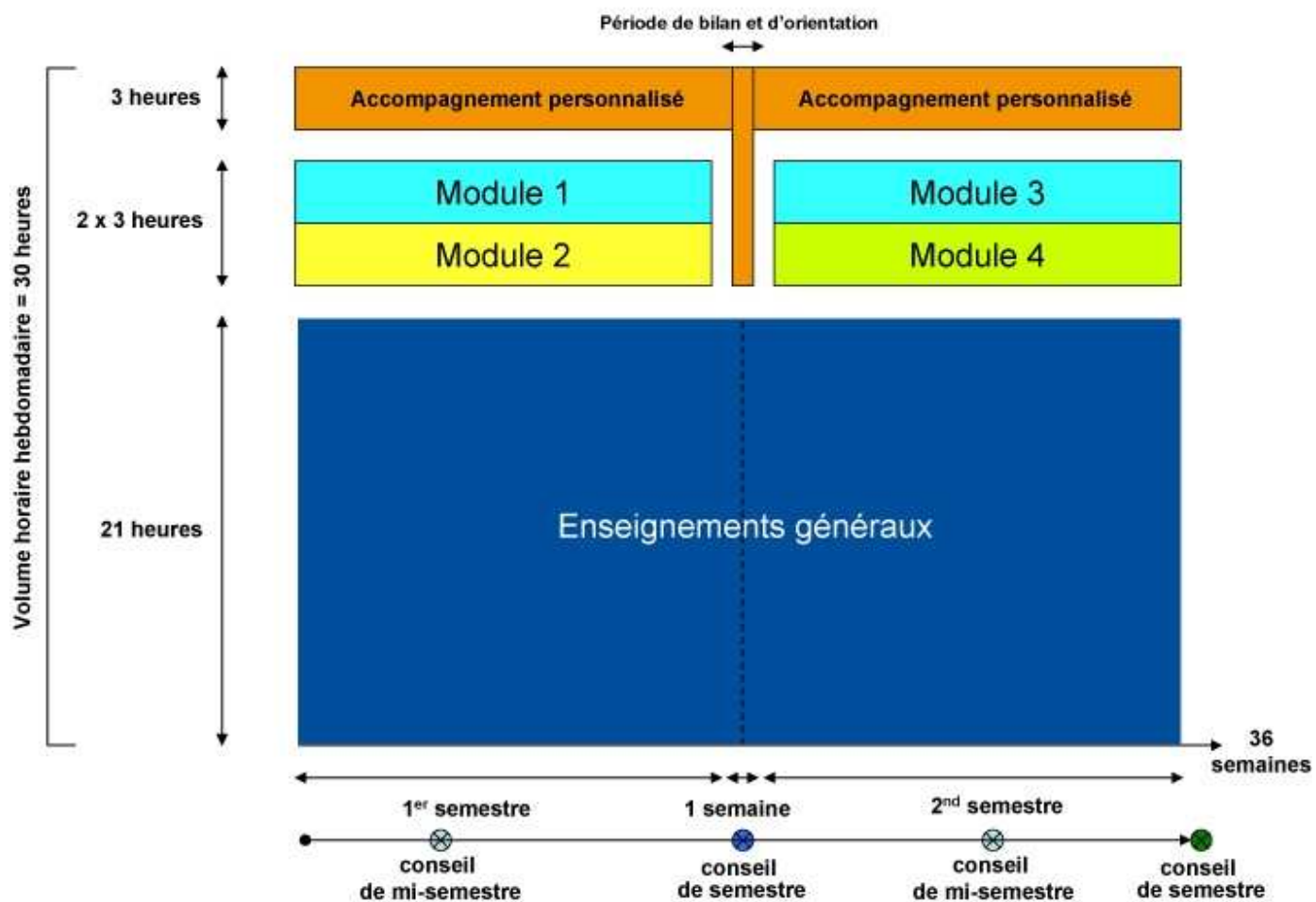
Accompagnement personnalisé	
Remise à niveau / Travaux interdisciplinaires / Aide à l'orientation.	3 heures par semaine

Total horaire hebdomadaire : 21 heures + 6 heures + 3 heures	30 heures
---	------------------

Trois exemples concrets pour comprendre la nouvelle seconde

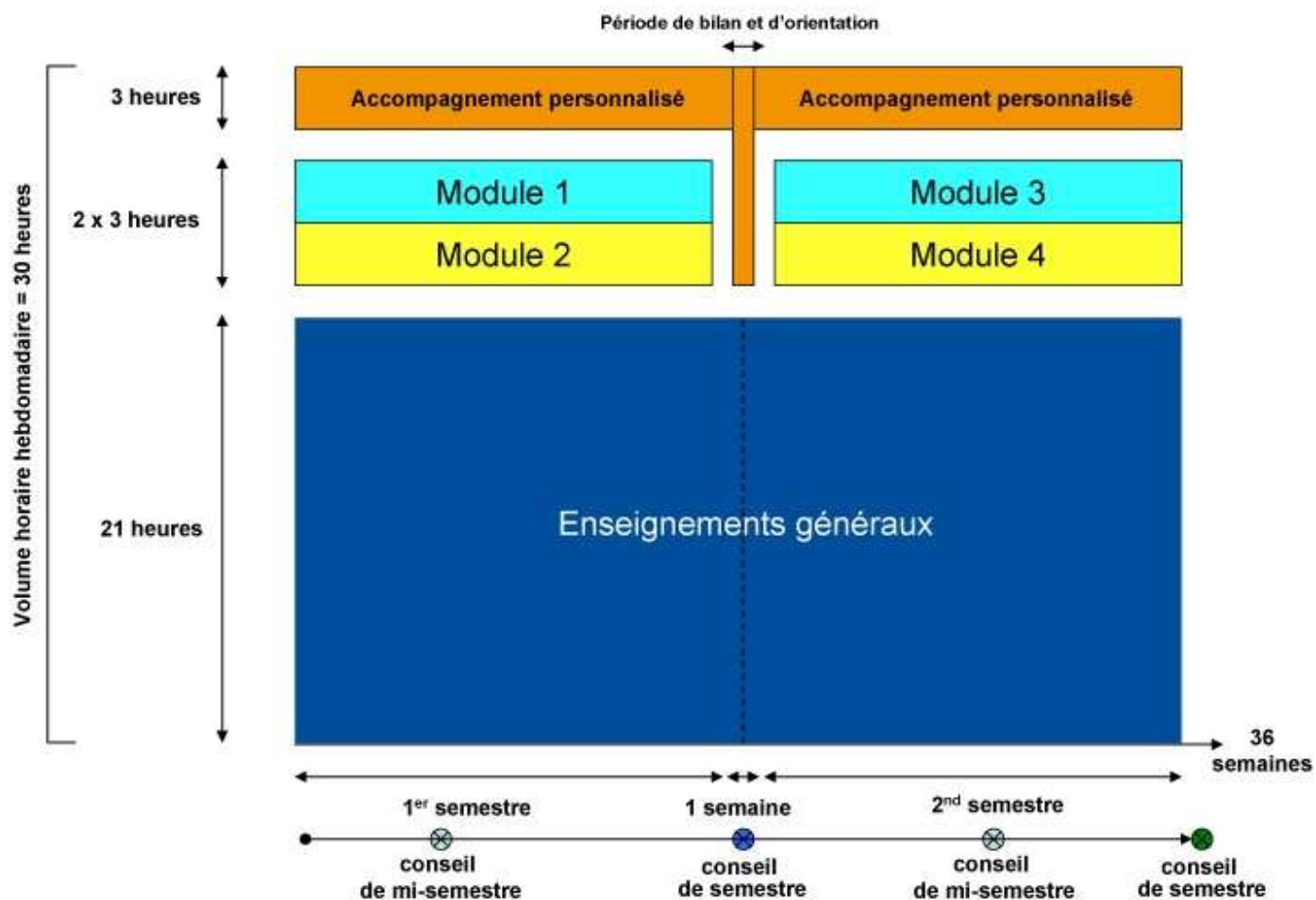
Nouvelle seconde générale et technologique - Schéma annuel

> Cas n° 1 : élève qui approfondit au 2nd semestre, l'un des deux modules choisis au 1^{er} semestre.



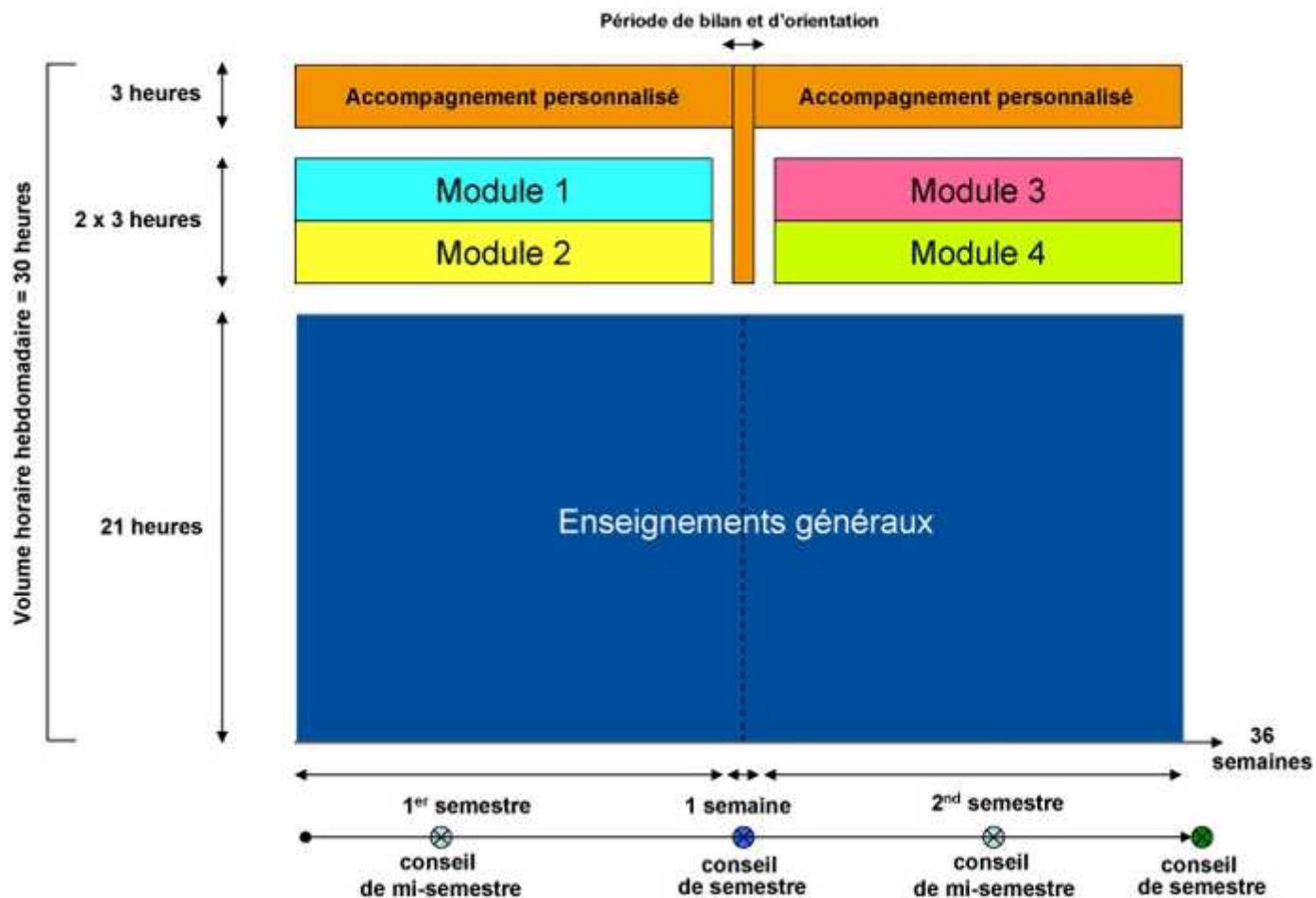
Nouvelle seconde générale et technologique - Schéma annuel

> Cas n° 2 : élève qui approfondit au 2nd semestre, les deux modules choisis au 1^{er} semestre.



Nouvelle seconde générale et technologique - Schéma annuel

> Cas n° 3 : élève qui choisit deux modules différents par semestre.



Questions - réponses sur la réforme

- [Qu'est-ce qui change dans l'emploi du temps des élèves de seconde ?](#)
- [Pourra-t-on changer de module en cours d'année ?](#)
- [Pourquoi découper en deux semestres le temps scolaire en classe de seconde ?](#)
- [Pourquoi consacrer trois heures hebdomadaires dans l'emploi du temps de tous les élèves à un accompagnement personnalisé ?](#)
- [La nouvelle organisation de la classe de première et de terminale est-elle arrêtée ?](#)
- [La nouvelle organisation du lycée implique telle une réforme du baccalauréat ?](#)
- [Qu'en est-il de la voie technologique ?](#)
- [Comment les lycéens sont-ils associés au processus de la réforme ?](#)
- [Et les lycées professionnels ?](#)
- [Les efforts financiers et humains seront-ils maintenus à la rentrée 2009 pour les 200 lycées généraux et technologiques présentant les plus grandes difficultés ?](#)

Qu'est-ce qui change dans l'emploi du temps des élèves de seconde ?

L'emploi du temps hebdomadaire des élèves sera de 30 heures : il comportera un tronc commun de 21 heures d'enseignements généraux (français, mathématiques, histoire - géographie, sciences expérimentales, deux langues vivantes et éducation physique et sportive). Nouveauté : les élèves devront choisir 6 heures de modules d'enseignement complémentaires parmi quatre dominantes (humanités, sciences, sciences de la société et technologies) et bénéficieront de 3 heures d'accompagnement personnalisé hebdomadaires.

Pourra-t-on changer de module en cours d'année ?

S'ils le souhaitent, lors du premier semestre, les élèves pourront changer de module. Cette plus grande souplesse et cette plus grande variété de la classe de seconde est la condition d'une orientation réussie en classe de première.

Pourquoi découper en deux semestres le temps scolaire en classe de seconde ?

Parce que le découpage de l'année scolaire en trimestres, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est pas satisfaisant. Les trimestres actuels sont très déséquilibrés : un premier trimestre interminable et un troisième souvent écourté. Avec ce découpage, les bilans qui sont proposés viennent ou trop tôt, à la fin du premier trimestre, ou trop tard, à la fin du deuxième trimestre, lorsque l'élève est déjà très avancé dans son année.

La nouvelle organisation permettra d'organiser quatre rendez-vous annuels au lieu de trois aujourd'hui : deux conseils de mi-semestre, qui permettront aux enseignants de faire avec les élèves un point sur leurs difficultés, et deux conseils de fin de semestre, où sera notamment abordée l'orientation. À cette fin, une période de bilan et d'orientation sera organisée sur une semaine entre le premier et le second semestre.

Pourquoi consacrer trois heures hebdomadaires, dans l'emploi du temps de tous les élèves, à un accompagnement personnalisé ?

Parce que, comme l'école ou le collège, le lycée doit pouvoir apporter des réponses différentes à des besoins différents. En fonction de leurs besoins et de leurs demandes, les élèves se verront proposer un soutien scolaire personnalisé, une aide méthodologique, un conseil d'orientation, un travail interdisciplinaire ou, pour ceux qui sont le plus à l'aise, un travail d'expertise.

La nouvelle organisation de la classe de première et de terminale est-elle arrêtée ?

Non, cette organisation doit encore faire l'objet de discussions pour une entrée progressive en vigueur en 2010 et 2011.

La nouvelle organisation du lycée implique-t-elle une réforme du baccalauréat ?

Non. Le baccalauréat restera l'examen national auquel les Français sont attachés.

Qu'en est-il de la voie technologique ?

Le caractère spécifique de cette voie est maintenu.

Comment les lycéens sont-ils associés au processus de la réforme ?

Signature avec trois organisations lycéennes d'un texte traduisant un ensemble de convergences sur les objectifs et principes directeurs de la réforme du lycée.

[Communiqué de presse du 1er juillet 2008](#)

Le ministre a réuni 600 élus lycéens mi-novembre pour travailler avec eux sur la réforme.

[Consulter la synthèse des propositions](#)

Et les lycées professionnels ?

Le lycée professionnel bénéficie déjà d'une importante réforme depuis la rentrée 2008. Cette rénovation de la voie professionnelle passe notamment par la mise en place d'un parcours en trois ans après la classe de 3e (contre quatre actuellement) qui permettra à davantage d'élèves de poursuivre leur scolarité jusqu'au bac pro. À la rentrée 2008, 70 000 places ont été proposées dans les cursus de bac pro en trois ans. En 2009, l'accès en trois ans sera généralisé. Parallèlement l'ouverture de 4000 places de C.A.P. à cette rentrée sera poursuivie pour renforcer l'accès au niveau V de formation.

Autre point clé de la rénovation : l'attribution du label de qualité "Lycée des métiers". Ces lycées, organisés autour d'une famille de métiers ou d'un secteur d'activité, sont des lieux de rencontre des quatre voies d'accès aux diplômes professionnels (formation initiale, continue, apprentissage et validation des acquis de l'expérience).

Au 31 décembre 2007, 440 lycées ont été labellisés, dont 93 au cours de l'année 2007. D'ici 2010, un total de 800 établissements sera labellisé.

Les efforts financiers et humains seront-ils maintenus à la rentrée 2009 pour les 200 lycées généraux et technologiques présentant les plus grandes difficultés ?

Oui, 600 emplois de professeurs supplémentaires ont été inscrits à cet effet dans le projet de loi de finances pour 2009. De plus, le ministre a indiqué qu'il sera très attentif, lors de la mise en œuvre de la réforme, à ce qu'un effort particulier soit accompli pour accompagner les lycées dans lesquels les besoins sont les plus forts.